

LA RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE

de la Ville d'Orléans

5 juillet 2017 – Hôtel Dupanloup

Qu'est ce qu'une Réserve Communale de Sécurité Civile?



« La réserve communale de sécurité civile est constituée de citoyens volontaires et bénévoles pouvant être mobilisés en appui des pouvoirs publics afin de prévenir et gérer les risques majeurs présents sur le territoire de la commune. »

Pourquoi créer une réserve communale à Orléans ?

Notre commune est en grande partie inondable. Elle est soumise à des risques naturels, technologiques, sanitaires...

En période de crise, les services publics seront sur le terrain, ils auront besoin de l'aide de bonnes volontés.

En juin 2016, la solidarité citoyenne a été forte et a permis de bien aider la population.

Pour que cette solidarité soit la plus efficace possible, il faut

- l'organiser
- la coordonner
- la former
- l'entraîner



Quel est l'objectif de la RCSC ?

Venir en aide et soutenir la population en cas de crise en appui des services municipaux et de secours



Source : FFSS



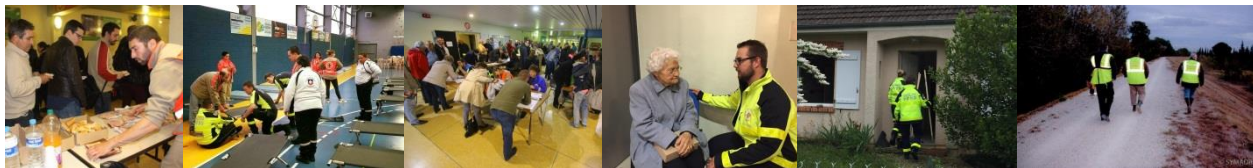
Source : FFSS



Quelles missions seront confiées aux réservistes ?

Des missions simples et non dangereuses

- Sensibiliser les habitants aux risques majeurs
- Participer à la mise en place des centres d'hébergement
- Accueillir et soutenir les sinistrés
- Aider aux formalités administratives
- Aider au maintien des périmètres de sécurité et des déviations
- Orienter les habitants en cas d'évacuation
- Aider au nettoyage des habitations
- ...



Sous quelle autorité est la RCSC ?

La Réserve Communale est sous l'autorité du Maire

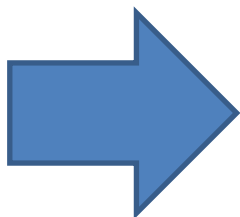
Les réservistes seront encadrés par :

- des agents municipaux
- des associations de sécurité civile en accord avec le Maire



Ambitions pour la Réserve Communale d'Orléans

- 50 réservistes pour la première phase de recrutement
 - Bilan prévu en décembre 2017
- Volonté d'atteindre un volant de 200 à 300 réservistes formés et exercés



Nécessité de faire vivre ce groupe et de le garder opérationnel

Avoir une réserve opérationnelle

4 à 5 fois par ans

- Formations
- Exercices de mise en situation
- Participations à des événements pour mise en situation réelle



En situation de crise, quelles sollicitations ?

15 jours ouvrables par an, au maximum

- **Mobilisation par réception d'un ordre d'appel individuel**
 - Le réserviste devra alors préciser sa disponibilité
 - Dès disponibilité, le réserviste devra rejoindre son affectation pour servir sur les lieux et dans les conditions qui lui seront assignées

Le calendrier des prochains mois

Début septembre : seconde phase d'entretiens individuels

5 octobre : réception à l'Hôtel Groslot des réservistes et signature des actes d'engagement

Octobre – novembre : formations (risques majeurs, premiers secours, gestion de conflits...)

Décembre : exercice de sécurité civile



Montée en compétence des réservistes

Les formations régulières des réservistes permettront :

- d'améliorer les compétences actuelles
- d'acquérir des compétences nouvelles

Même si ce n'est pas prévu dans les missions actuelles des réservistes, totalement axées sur l'aide à la population. Dans l'avenir, il pourrait être envisagé des missions relatives à la préservation du patrimoine.

Des formations spécifiques seraient alors à prévoir.